MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal
mai 2020

Ça va bien aller !

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340, Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999 Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, d'Internet ou de téléphonie, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-2257 ou 450-269-3247

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00
Horaire d'été du 5 juin au 28 août inclusivement
Sur rendez-vous seulement
en raison de la pandémie

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité publique	8
Hygiène du milieu et environnement	9
Urbanisme	10
Loisirs, culture et vie communautaire	11
Calendrier	12

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous et toutes,

Je tiens à vous faire part de la décision du conseil municipal concernant le camp de jour. Nous espérons pouvoir tenir un camp de jour cet été mais il nous faut composer avec les instructions de la Santé publique. Nous collaborons avec la Maison de la Famille pour nous assurer que tout sera prêt pour l'ouverture. Nous vous invitons à inscrire votre enfant auprès de la Maison de la Famille. Espérons que tout ira bien.

Étant donné que la prochaine séance du conseil sera tiendra sans présence de public, j'invite la population à transmettre leurs questions au plus tard le 9 juin 2020 à 19h30 par courriel au st-telesphore@xittel.ca, en indiquant en objet «Période de questions pour la séance du Conseil du 9 juin 2020» ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

J'invite la population à consulter l'enregistrement audio de la séance du conseil du 12 mai dernier sur notre site Internet www.saint-telesphore.com. Un compte-rendu intégral de cette séance est également publié dans ce journal. Ce compte-rendu ne remplace pas le procès-verbal.

L'hôtel de ville est ouverte sur les heures régulières. Cependant, vous devez téléphoner **et prendre rendez-vous avant** de vous présenter et respecter les mesures d'hygiène de la Santé publique. Les employés vous accueillerons seulement en dernier recours d'une autre solution alternative.

Pour toute information, nous vous invitions à consulter notre journal municipal Le Montjoie, notre site Internet www.saint-telesphore.com ou notre page Facebook à Facebook.com/saint-telesphore.

Yvon Bériault, maire.

Ça va bien aller !

INTERNET HAUTE-VITESSE

Le dossier d'Internet Haute Vitesse est important pour Madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît. Au quotidien, de graves problèmes de connectivité sont notés par nos citoyens un peu partout dans la circonscription, particulièrement dans Soulanges et le Haut-Saint-Laurent.

Nous vous invitions à vous exprimer par le biais d'une lettre-type à envoyer au ministre responsable que Madame DeBellefeuille a publié au https://www.infosuroit.com/internet-haute-vitesse-la-situation-est-urgente/

TAXES MUNICIPALES

Prochain versement de taxes
16 juin 2020

En raison des mesures préventives liées au coronavirus, nous invitons les citoyens à payer leurs comptes de taxes par leur institution financière (téléphone ou Internet) ou en utilisant notre chute à lettres.

SECRÉTAIRE SUR NUMÉRAIRE

Pour répondre à des besoins occasionnels et/ou pour des remplacements, la municipalité souhaite combler sa banque de candidature pour le poste de secrétaire surnuméraire sur appel.

CCU
Comité consultatif d'urbanisme

RECHERCHE D'UN MEMBRE BÉNÉVOLE - CCU

La Municipalité est à la recherche d'un ou d'une bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme.

Toute personne intéressée est invitée à communiquer avec la directrice générale, madame Micheline Déry, CPA, CGA, au 450-269-2999 poste 3163.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

Horaire d'été du 5 juin au 28 août inclusivement

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**

En raison de la pandémie, nous privilégions le service aux citoyens par courriel ou par téléphone. Nous rencontrons les gens seulement en dernière alternative. Vous devez obligatoirement obtenir un rendez-vous au préalable pour vous présenter à l'hôtel de ville.

Ça va bien aller !

Pour vous présenter à l'hôtel de ville pour votre rendez-vous, vous devez :

- Porter un masque
- Vous aseptiser les mains avec le Purel fourni à l'entrée
- Toujours garder une distance de 2 mètres entre vous et autrui .

Par mesures préventives, nous refusons l'entrée à l'hôtel de ville de toute personne qui répond à l'un des critères suivants :

- Vous avez voyagé dans les 14 derniers jours.
- Vous avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans les 14 derniers jours.
- Vous éprouvez des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires.
- Vous avez été en contact avec une personne qui présente des symptômes de fièvre, de toux ou des difficultés respiratoires.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30 et sont tenues **sans public**, jusqu'à avis contraire. La prochaine séance du Conseil aura lieu le 9 juin 2020.

Tous les citoyens sont invités à poser leurs questions ou transmettre leurs commentaires aux membres du conseil au plus tard le 9 juin 2020 à 19h30 par courriel à st-telesphore@xittel.ca en indiquant en objet «Questions pour la séance du conseil du 9 juin 2020» ou par téléphone au 450-269-2999 poste 3163.

Conformément aux directives du gouvernement du Québec, les séances du conseil sont enregistrées. Une copie de l'enregistrement audio est diffusé sur notre site Internet www.saint-telesphore.com. Un compte-rendu intégral de cette séance est également publié dans ce journal. Ce compte-rendu ne remplace pas le procès-verbal.

Les procès-verbaux des séances municipales et l'ordre du jour de la séance de conseil à venir peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Ça va bien aller !

COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Conformément aux directives du gouvernement du Québec, la séance ordinaire du 12 mai 2020 s'est tenue sans public par conférence téléphonique avec enregistrement audio. Voici le compte-rendu intégral de cette séance. Vous pouvez également écouter l'enregistrement à partir de l'audio diffusé sur le site Internet de la Municipalité au www. http://saint-telesphore.com/proces-verbaux.

Micheline Déry : Prise des présences. M. Bériault vous êtes présent à l'hôtel de ville. Par téléphone : Raymond Leclair, au siège no 1 : présent, François D'André, au siège no 2 : présent, Robert Théorêt, au siège no 3 : présent, Paul Gauthier, au siège no 4 : présent, Linda Major, au siège no 5 : présente, Jean-Marie Lavoie, au siège no 6 : présent.

Yvon Bériault : Je considère qu'on a quorum. On va faire l'ouverture de l'assemblée mais comme je vous disais en ouverture d'assemblée j'ai quelques notes à vous donner qui nous viennent du ministère. Au départ, je vous assure que nous respectons la distanciation sociale pour les personnes à l'intérieur ici, du deux mètres. Attendu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger en l'absence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tous les moyens de communication. Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en l'absence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à être présents et à prendre part au délibéré et à voter à la séance par voie de conférence téléphonique. En conséquence, il est résolu par le conseil d'accepter que la présente séance soit tenue en l'absence du public et en la présence de la directrice générale par voie téléphonique. François D'André, siège no 2 : proposeur, Linda Major, secondeur. siège no 5. Raymond Leclair, siège 1 : pour, Robert Théorêt, siège 3 : pour, Paul Gauthier : d'accord, Jean-Marie Lavoie, au siège no 6 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : donc la résolution est unanime.

Yvon Bériault : Je vais vous faire la lecture de l'ordre du jour. 3.1.Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020. 3.2.Prolongation de l'avis de motion sur le règlement no 331-20 relatif à la garde et le contrôle des chiens. 3.3.Prolongation de l'avis de motion sur le règlement no 332-20 relatif à la garde des poules et autres animaux. 3.4.Avis de motion sur le Règlement no 319-01-20 modifiant le règlement no 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception. 3.5.Dépôt du Projet du Règlement no 319-01-20 modifiant le règlement no 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception. 3.6.Avis de motion sur le Règlement no 322-01-20 modifiant le règlement no 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018. 3.7.Dépôt du Projet du Règlement no 322-01-20 modifiant le règlement no 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018. 3.8.Avis de motion sur le Règlement no 327-01-20 modifiant le règlement no 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019. 3.9.Dépôt du Projet du Règlement no 327-01-20 modifiant le règlement no 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019. 3.10.Avis de motion sur le Règlement no 330-01-20 modifiant le règlement no 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020. 3.11.Dépôt du Projet du Règlement no 330-01-20 modifiant le règlement no 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020. 3.12.Dépôt de la correspondance. 4.1.Résolution d'appui à la demande d'accélération du déploiement d'Internet haute vitesse. 5.on n'a rien. 6.Finances et trésorerie. 6.1.Approbation de la liste des comptes d'avril 2020. 6.2.Autorisation de paiement à Rénova Maçonnerie pour les travaux de maçonnerie sur le mur de pierre de l'hôtel de ville. 7.Période de questions. 8.Administration …on n'a rien. 9.Sécurité publique et incendie. 9.1.Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19. 10. on n'a rien. 11. on n'a rien. 12.Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire. 12.1.Demande de prolongement et de branchement à l'égout sanitaire dans le Secteur Saint-Télesphore. On demande un mandat au comité des travaux publics pour continuer dans ce dossier-là, que le conseil mandate le comité des travaux publics. 13.Loisirs, culture et vie communautaire. 13.1.Camp de jour. 14. Autres divers. 14.1.Vente de la vielle déchiqueteuse à mettre aux divers. Est-ce qu'il y a des gens qui ont quelque chose à ajouter ? Sinon j'attends une proposition. Raymond Leclair, siège no 1 : je propose, Jean-Marie Lavoie, au siège no 6 : secondeur. François D'André : oui, c'est beau, Robert Théorêt : d'accord, Paul Gauthier, au 4 : d'accord, Linda Major, no 5 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Donc, c'est à l'unanimité.

Yvon Bériault : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020. Vous avez tous eu le document. Si c'est en accord avec vos souvenirs, on va vous demander un proposeur et un secondeur. François D'André, siège no 2, propose, Raymond Leclair, siège no 1 : seconde. Robert Théorêt, siège no 3 : d'accord, Paul Gauthier, au siège no 4 : d'accord, Linda Major, au siège no 5 : d'accord, Jean-Marie Lavoie, au siège no 6 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Donc, la proposition est acceptée à l'unanimité.

Yvon Bériault : 3.2. Prolongation de l'avis de motion sur le règlement no 331-20 relatif à la garde et le contrôle des chiens. C'est pour l'approbation du règlement du ministre du gouvernement. On se doit de l'approuver, bien que notre règlement ne soit pas si défectueux que ça. On doit quand même l'adapter avec le règlement du ministère. Donc, ça me prends un proposeur et un secondeur. Paul Gauthier, siège no 4 : propose, François D'André : seconde. Au siège no 1, Raymond Leclair : d'accord, au siège no 3, Robert Théorêt : d'accord, au siège no 5, Linda Major : d'accord et au siège no 6, Jean-Marie Lavoie : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Donc, fait unanimement.

Yvon Bériault : 3.3. Prolongation de l'avis de motion sur le règlement no 332-20 relatif à la garde des poules et autres animaux. ***François D'André***, siège no 2 : C'est juste une prolongation ? ***Yvon Bériault*** : Oui, c'est juste qu'on veut juste s'assurer que notre avis de motion est encore en force. François D'André: propose, Linda Major, siège no 5 : je seconde. Siège no 1, Raymond Leclair : d'accord, siège no 3, Robert Théorêt : d'accord, no 4, Paul Gauthier : d'accord, no 6, Jean-Marie Lavoie : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Ok

Yvon Bériault : 3.4. Avis de motion sur le Règlement no 319-01-20 modifiant le règlement no 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception. ***Yvon Bériault*** : Si vous voulez intervenir, madame la directrice ? ***Micheline Déry*** : Non, c'est juste parce que c'est une personne. ***Yvon Bériault*** : Ok, ça ne me prends qu'une personne. ***Raymond***, siège no 1.

Yvon Bériault : 3.5. Dépôt du Projet du Règlement no 319-01-20 modifiant le règlement no 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception. ***Yvon Bériault*** : Est-ce qu'on retourne avec Raymond ? ***Micheline Déry*** : Oui, c'est le même. ***Yvon Bériault*** : Est-ce que, Raymond, tu continues de proposer ? ***Raymond Leclair*** : oui. ***Yvon Bériault*** : Ok. ***Raymond Leclair***, siège no 1 continue de proposer. Yvon Bériault : parfait. ***François D'André*** : est-ce qu'on a besoin de seconder ? ***Yvon Bériault*** : Non, quand c'est des propositions de même, on n'a pas besoin de secondeur. Ce n'est que des dépôts des avis de motion. Un avis de motion, ce n'est qu'une seule personne. Quand on aura à voter, là, ça va nous prendre un proposeur et un secondeur. ***François D'André*** : Ok.

Yvon Bériault : 3.6. Avis de motion sur le Règlement no 322-01-20 modifiant le règlement no 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018. ***Yvon Bériault*** : Encore là, j'ai besoin d'un proposeur. ***François D'André***, siège no 2 : propose.

Yvon Bériault : 3.7. Dépôt du Projet du Règlement no 322-01-20 modifiant le règlement no 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018. ***Yvon Bériault*** : François, tu continus à proposer ça ? ***François D'André*** : Oui.

Yvon Bériault : 3.8. Avis de motion sur le Règlement no 327-01-20 modifiant le règlement no 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019. ***Linda Major***, siège no 5 : je propose. ***Yvon Bériault*** : Linda, ok.

Yvon Bériault : 3.9. Dépôt du Projet du Règlement no 327-01-20 modifiant le règlement no 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019. ***Yvon Bériault*** : Linda, tu continues ? ***Linda Major*** : Oui.

Yvon Bériault : 3.10. Avis de motion sur le Règlement no 330-01-20 modifiant le règlement no 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020. ***Jean-Marie Lavoie*** : propose. ***Yvon Bériault*** : Jean-Marie Lavoie, ok.

Yvon Bériault : 3.11. Dépôt du Projet du Règlement no 330-01-20 modifiant le règlement no 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020. ***Yvon Bériault*** : Encore Jean-Marie ? Oui, ***Jean-Marie***, ok.

Yvon Bériault : À 3.12, on a le dépôt de correspondance. Est-ce qu'on a des correspondances, madame ? ***Micheline Déry*** : Oui. On a reçu quelques correspondances provenant d'autres municipalités de la MRC et externes à la MRC pour dénoncer le projet de loi 40 qui était pour le transfert au niveau des commissions scolaires. ***Yvon Bériault*** : Pour ceux qui s'en souviennent pour le projet de loi 40, c'est que les commissions scolaires peuvent demander, le gouvernement peut demander aux municipalités de céder, à titre gracieux, des terrains pour la construction d'écoles. Il y a beaucoup de municipalités qui sont beaucoup impactées, qui se sentent beaucoup impactées. C'est probablement moins le cas pour nous. Donc, ce n'est qu'un dépôt de correspondance. Ça ne demande pas de résolution ? ***Micheline Déry*** : Non. ***Yvon Bériault*** : C'est les seules correspondances que nous avions ? ***Micheline Déry*** : Oui. ***Yvon Bériault*** : Merci.

Yvon Bériault : Demandes externes. 4.1. Résolution d'appui à la demande d'accélération du déploiement d'Internet haute vitesse. ***Yvon Bériault*** Ça c'est une résolution qui nous vient de, une proposition qui nous vient de madame Claude DeBellefeuille, notre députée fédérale. Ça se termine par : il est résolu de demander, au nom du députée, madame Claude DeBellefeuille, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement des réseaux d'infrastructures destinés à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies. Linda Major, siège no 5 : je propose, Jean-Marie Lavoie, je seconde. Raymond, au siège no 1 : oui, François, au siège no 2 : oui, Robert, siège no 3 : d'accord, Paul, au siège no 4 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Et les deux autres sont proposeur et secondeur. Donc, c'est l'unanimité. Merci.

Yvon Bériault :6.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2020. ***Yvon Bériault*** : Est-ce que vous avez pu les consulter ? ***Raymond Leclair*** : Oui. ***Yvon Bériault*** : Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vais attendre une proposition. Jean-Marie Lavoie : je propose, Paul Gauthier, siège no 4 : je seconde. Raymond Leclair, au siège no 1 : d'accord, François, au siège no 2 : d'accord, Robert, au siège no 3, d'accord, Linda, au siège no 5 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Unanime.

Yvon Bériault : 6.2. Autorisation de paiement à Rénova Maçonnerie pour les travaux de maçonnerie sur le mur de pierre de l'hôtel de ville. ***Yvon Bériault*** : C'est les travaux qui ont été exécutés selon le mandat qu'on avait octroyé pour la réparation du mur de l'hôtel de ville. ***Micheline Déry*** : Plus un extra. ***Yvon Bériault*** : Oui, excusez, plus un extra car en faisant cela, on a découvert qu'il y avait besoin d'un plâtrage, qu'on avait découvert une autre fissure, qu'on a fait profiter, le temps qu'ils étaient là, à les faire faire plutôt que de les faire revenir plus tard. Je pense que vous aviez eu les détails dans les comptes d'avril. Raymond, siège no 1 : propose, Linda Major, siège no 5 : je seconde. François : d'accord, Robert, no 3 : d'accord, Paul, no 4 : d'accord, Jean-Marie, no 6 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Unanime.

Yvon Bériault : 7. Période de questions, si vous avez des questions ? ***Micheline Déry*** : Des citoyens. ***Yvon Bériault*** : J'ai des questions de citoyens. Donc, je vais demander à madame la directrice d'en faire la lecture. ***Micheline Déry*** : On a reçu une question par téléphone d'une dame qui nous demande, le conseil : Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire concernant les chats errants, surtout dans le secteur de Dalhousie ou il y a environ une quinzaine de chats qui sont là en continue et qui sont malades et qui éternuent beaucoup, avec les yeux qui coulent. Les gens sont inquiets à savoir qu'ils n'auraient pas la COVID-19 et aussi qu'ils trouvent que les chats dépérissent et que ça devient encombrant. ***Yvon Bériault*** : On a à vérifier. On avait une personne qui était à l'emploi d'un vétérinaire qui demeure à Dalhousie, qui est en congé présentement. Mais quand elle va retourner au travail, on va s'informer auprès d'elle si elle est prête à continuer ce bon service là. Et on va aussi contacter madame qui s'occupe des chiens si elle n'a pas des références à nous donner au niveau de comment on pourrait… Je sais qu'il y a différentes villes qui ont pris différentes solutions. Ce n'est pas facile mais, comment on pourrait appliquer une solution. Probablement de stérilisation, qui se fait à Hawksbury par exemple et dans certaines autres municipalités. Mais pour ça, il faut que quelqu'un les prennent et les amènent et les ramènent. Donc, c'est pour ça qu'on regarde la dame qui s'en occupait avec un vétérinaire. Mais on va continuer à en parler avec la personne qui s'occupe du ramassage de chiens puisqu'elle s'occupe de plusieurs choses aussi. ***François :*** J'aurais une question. ***Yvon Bériault*** : oui ? ***François D'André*** : Est-ce qu'on peut demander dans le journal municipal que les gens arrêtent de nourrir les chats à l'extérieur ? ***Yvon Bériault*** : Le problème, je pense c'est que c'est ça qui est arrivé. Les gens ont arrêté de les nourrir et là, ils sont devenus errants, ils miaulent et ils font tous les coins et les recoins pour essayer de trouver de la nourriture. Parce que, oui, c'est la demande qu'on avait fait de demander aux gens qu'ils ne nourrissent plus les chats. Mais ces chats, ils ont quand même fait leur domicile à Dalhousie. Donc, ils ne veulent pas le quitter même s'ils ne sont plus nourris. Donc, c'est pour cela qu'on va tenter de les faire récupérer. On sait que la SPCA ne sont pas friands d'en adopter. Donc, je pense que la solution à envisager, il faudra aussi savoir le coût, mais ça sera la stérilisation. ***François D'André*** : Au moins, si on arrête de les nourrir, la population va aller à la baisse. ***Yvon Bériault*** : Et bien, ce n'est pas sûr car l'un des problèmes, c'est quand t'arrête de les nourrir, ils ont l'air malades. Et là, il y a des gens qui ont peur, avec les temps qui courent évidemment, que ces chats-là soient transmetteurs ou qu'ils soient atteints de la COVID. Donc, il faudra prendre le problème et tenter de trouver une solution qui n'est pas facile. Mais, on va continuer à faire des démarches. Et, en plus, par les temps où on est, ce n'est pas facile de contacter le monde, on le sait. Mais, on va continuer de s'occuper du dossier car ça peut devenir problématique. ***Raymond Leclair*** : Est-ce qu'il y en a beaucoup de chats ? ***Micheline Déry*** : Une quinzaine. ***Yvon Bériault*** : Oui. Moi, on m'a dit, au moins une quinzaine qui patrouillaient les cours et les parterres. On n'est pas à 150 ou 200 ou quelque chose de même. Donc, avec une quinzaine, peut-être que le problème se règlerait plus vite en tous les cas.

Yvon Bériault : Ok. Est-ce qu'il y avait d'autre questions, madame, du public ? ***Micheline Déry*** : Non, pas pour le moment. ***Yvon Bériault*** : Donc, on est toujours en continu. Le site de la municipalité est ouvert. Donc, s'il y a des questions qui rentrent au moment de l'assemblée, on va y répondre à la deuxième période de questions.

Yvon Bériault : 8. Administration. On n'a rien.

Yvon Bériault : 9. Sécurité publique et incendie. 9.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19. ***Yvon Bériault*** : Donc, ce sont tous les gestes qu'on a pris, par exemple, pour limiter l'accès aux bureaux, pour l'achat de masques, pour fournir le Purel aux gens qui viennent ici. Tout ce qui nous demande, au jour le jour, et qu'on suit beaucoup les consignes de la sécurité publique et de la santé publique, qui arrivent à tous les jours avec quelque chose. Mais, c'est quand même quelque chose de mineur. Là, il n'y a rien de majeur qu'on a eu à effectuer pour se tenir à jour. On était quand même bien, mais pour cela, on a besoin par exemple de l'approbation du conseil. C'est sûr qu'on ne va pas vous voir à chaque fois. Mais, on veut que vous sachiez qu'on a tout fait pour rendre la place sécuritaire pour les employés et pour les citoyens. J'ai besoin d'une proposition. ***François D'André*** : Avez-vous calculé les coûts que cela a engendré à date ? ***Yvon Bériault*** : C'est pas si élevé que ça. On parle d'une cinquantaine de masques à peu près de 5 $ chaque; on parle d'achat de Purel et d'achat de désinfectant. On parle aussi des heures fait en surplus de la directrice et de la secrétaire. Mais le gouvernement nous a demandé de tout compiler ça, pour qu'à la fin, on puisse présenter un bilan, mais c'est rien de majeur. Il n'y a pas eu de dépenses majeures. ***François D'André*** : Donc, jusqu'à date. c'est bon ? ***Yvon Bériault*** : Oui. Jusqu'à date, on est bien et les gens ont bien répondu. Et, comme je vous dis, on tient à jour un journal de tous les achats qu'on a à faire, et les déboursés spéciaux dus à la COVID. Là, j'ai besoin d'un proposeur. Jean-Marie Lavoie, siège no 6 : propose, François, siège no 2 : seconde. Raymond Leclair, siège no 1 : d'accord, Robert, siège no 3 : d'accord, Paul, siège no 4 : d'accord, Linda, siège no 5 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Merci.

Yvon Bériault : Dossier d'urbanisme, développement et mise en valeur du territoire. 12.1. Demande de prolongement et de branchement à l'égout sanitaire dans Secteur Saint-Télesphore. ***Yvon Bériault*** : On demande un mandat au comité des travaux publics. C'est qu'on veut, on a demandé une expertise de la part d'un ingénieur, qui devrait nous soumettre le rapport. Mais, comme il ne pouvait pas le soumettre pour ce soir et, quand même, il faut que la construction se continue. Donc, on vous demande si vous voulez confier aux travaux publics, le fait de pouvoir vérifier en règle et pouvoir accepter au nom du conseil les travaux. Raymond, siège no 1 : propose. ***Linda***, au siège no 5 : J'ai une question. On a l'expertise pour être capable d'aller de l'avant ? ***Yvon Bériault*** : Oui, on demande à un ingénieur. C'est notre ingénieur qui nous donne toutes les «specs» à suivre, avec son sceau, certifie que c'est règlementaire. Linda Major, au siège no 5 : je seconde. François au no 2 : d'accord, Robert au no 3 : d'accord, Paul, no 4 : d'accord, Jean-Marie, no 6 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Merci.

Yvon Bériault : 13. Loisirs, culture et vie communautaire. 13.1. Camp de jour. ***Yvon Bériault*** : Disons que ce qui ne devrait pas en être un mais qui est un problème puisque les gens veulent avoir des réponses et c'est des réponses qu'on n'a pas. Tous les jours, la santé publique et le gouvernement sortent des règlements, sortent des objectifs, qu'ils disent aux municipalités de respecter. Pour le moment, au niveau des camps de jour, ils n'ont pas réussi à se prononcer encore. On n'a pas eu la façon qu'ils voudraient qu'on gère ça. On n'a pas eu de déconfinement, on fait partie de la CMM pour certaines choses, pour d'autres pas. Tout ça pour le moment, on ne sait pas où ça va aller. La Maison de la famille, elle. prend les inscriptions et c'est correct. Si jamais la santé publique permet la tenue de camp de jour et avec des règles qu'on peut respecter et bien ça va faire plaisir. On va avoir une avance de pris. Mais, ça va toujours dépendre des instructions qu'on reçoit de la Santé publique. C'est eux autres qui mènent tout le bal maintenant. Donc, si la Santé publique nous permet de rouvrir, il va falloir qu'ils nous disent à quelles conditions et il va falloir savoir si on est capable de respecter les conditions. Mais tout cela étant dit, puisque la Maison de la famille est prête à accepter des inscriptions et c'est correct, ça va continuer jusqu'à ce qu'on ait une réponse officielle d'un côté ou de l'autre. On aura probablement une réponse officielle mais ce n'est pas aujourd'hui et je ne sais pas quand. Si vous avez des questions, c'est le temps. Comme je vous dis, on est vraiment à la merci. À tous les jours, vous le savez, il y a un point de presse du premier ministre et de monsieur Arruda qui, à tous les jours confinent et déconfinent et ainsi de suite. Donc, nous, on est obligé de respecter tout ce qui ce… Et par la suite, on reçoit les communiqués de presse nous précisant les choses qui sont dites. Donc, c'est là-dessus qu'on se base, comme sur d'autre choses. Mais, c'est la même chose pour les camps de jour. Il semblerait qu'il y a engouement pour les camps de jour cette année. Mais de là à savoir comment on va pouvoir les tenir et où, et bien ça laisse encore un point d'interrogation. ***Raymond Leclair*** : Est-ce que vous allez inscrire dans Le Montjoie qu'il y a des inscriptions pour le camp de jour mais on ne sait pas… ***Yvon Bériault*** : Je te garantis que ça va être écrit dans mon mot du maire. Puis, ça va être sur le site de la municipalité. Et en plus, c'est enregistré. Donc, tout ça pourrait tout circuler à peu près dans tous les domaines de communication. Mais oui, dans le mot du maire, ça va être précisé que les gens, on les encourage à s'inscrire. Et le tout va dépendre de la volonté de la Santé publique et des exigences qu'ils vont nous présenter et si la Maison de la famille va être capable aussi de rencontrer ces exigences. ***Raymond Leclair*** : Parfait. ***Yvon Bériault*** : c'est correct ?

Yvon Bériault : À autres sujets, on parlait de la vente de la vielle déchiqueteuse. ***Yvon Bériault*** : Vous savez que l'année passée, on a acheté une déchiqueteuse neuve. Là, la vielle est entreposée à Sainte-Justine et ils commencent à avoir besoin de place. Donc on avait convenu, et c'est trois municipalités à la fois, qui la mettent en vente. Donc, elle va être publiée dans les trois municipalités et la meilleure offre va être retenue. Ça me prend un proposeur. Non ? On l'avait déjà ? ***Micheline Déry*** : On l'avait déjà. ***Yvon Bériault*** : On avait déjà reçu la proposition. Donc, ça va être fait, probablement si ce n'est pas cette semaine, probablement cette semaine, mais dans les semaines prochaines.

Yvon Bériault : Est-ce qu'il y a d'autres questions? ***Yvon Bériault*** : Je voulais juste savoir, madame, qu'on avait rien reçu de notre site Internet ? Pour être sûr qu'on n'a pas de questions qui sont entrées pendant l'assemblée. ***Micheline Déry*** : Non.

Yvon Bériault : Donc, Jean-Marie propose la fermeture ? oui. Est-ce que j'ai un secondeur ? François au siège no 2. Raymond Leclair : d'accord, Robert, no 3 : d'accord, Paul, no 4 : d'accord, Linda, no 5 : d'accord. ***Yvon Bériault*** : Merci. Attendez, madame la directrice a peut-être quelques mots à vous adresser ? ***Micheline Déry*** : Donc, simplement confirmer la clôture de l'assemblée à 19h58. Merci à tous. ***Yvon Bériault*** : Merci pour votre présence.

Ça va bien aller !

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs interdit de faire des feux à ciel ouvert dans plusieurs territoires au Québec, dont Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry.

Cette décision, prise en collaboration avec la *Société de protection des forêts contre le feu* (SOPFEU), est effective jusqu'à nouvel ordre.

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle du service de Sécurité incendie durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.

Donc aucun permis de brûlage ne sera émis et ce, jusqu'à nouvel ordre

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé COVID-19
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Soutien psychologique

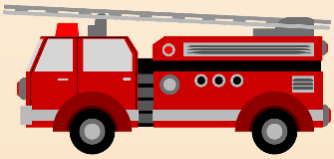

Si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm par 1 cm), disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier, vous pouvez profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* est entré en vigueur le 3 mars dernier. Toutes les municipalités doivent désormais en assurer l'application sur leur territoire.

Suite à l'entrée en vigueur, les propriétaires de chiens disposent d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au **3 juin 2020,** afin d'enregistrer leur chien auprès de la municipalité, peu importe la race de chien. Le défaut, pour un propriétaire ou gardien d'un chien **d'enregistrer son chien** auprès de la municipalité constitue une infraction passible d'une amende (*Art. 34 du Règlement).*

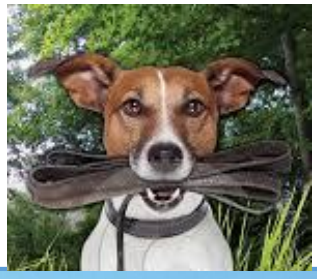

Dans un endroit public, un chien doit :

- Être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Être tenu au moyen d'une **laisse** d'une longueur maximale de 1,85 mètres (sauf exceptions);
- Si chien de 20 kg et plus : doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

COMPOST

***** POUR USAGE RÉSIDENTIEL SEULEMENT *****

Le compost résultant de la collecte des bacs bruns est offert gratuitement aux citoyens de la Municipalité. Le compost est entreposé à Saint-Télesphore.

Toute personne désirant se procurer du compost doit communiquer avec la Municipalité au 450-269-2999 # 5.

Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle. Les petites remorques sont aussi acceptées.

DISTRIBUTION D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

En raison de la pandémie actuelle de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que les quelques 700,000 arbres qui devaient être distribués aux quatre coins du Québec dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts seront plutôt mis en terre dans différents lieux propices à la plantation. Ces arbres contribueront ainsi au reboisement des forêts privées et publiques québécoises.

SERVICE DE L'URBANISME

L'inspecteur municipal, en urbanisme et environnement, monsieur Louis Halde, est disponible le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Exceptionnellement, dû aux mesures d'urgence liées à la COVID-19, monsieur Halde est en télétravail. Nous vous invitons à formuler vos demandes par courriel à l'adresse : urbanisme-st-telesphore@xittel.ca. Pour ceux n'ayant pas accès à Internet, laissez un message en composant le 450-269-2999 option 1. Nous le transmettrons votre message à monsieur Halde qui vous répondra à compter du mercredi.

Pour toute urgence, veuillez raccrocher et rappelez en composant le 5 pour rejoindre la réception.

ÉMISSION DE PERMIS

Pour tous travaux, vous devez vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale et obtenir un permis.

Depuis le début de la crise sanitaire, monsieur Louis Halde travaille en télétravail. Nous vous demandons d'être compréhensif face à la situation. Soyez assuré que nous déployons tous les efforts afin de vous servir adéquatement et rapidement malgré les circonstances.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance. Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade ? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux. Clôturez adéquatement votre piscine.

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscine résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants âgés de moins de cinq ans. **Informez-vous auprès de la municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.**

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents. Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire.

Établissez des règles pour votre piscine :

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeons si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

En raison des mesures préventives liées au coronavirus, toutes les activités de loisirs, culture et communautaires sont reportées ou annulées jusqu'à avis contraire.

MODULES DE JEUX ET PARCS

Présentement et ce, jusqu'à avis contraire, le **chalet** ainsi que les **modules de jeux sont fermés**, au parc André-Leblanc et à l'École Immaculée Conception (village de Saint-Télesphore) ainsi qu'au parc Léon-Prieur (village de Dalhousie).

Les parcs et les **sentiers piétonniers demeurent toutefois ouverts**. Si vous prenez une marche, nous vous invitons à respecter la distanciation sociale de 2 mètres.

CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2020

Les inscriptions du camp de jour* estival de la Municipalité de Saint-Télesphore en collaboration avec la Maison de la Famille sont en cours.

Il est à noter que nous préparons le plan avec les mesures sanitaires et la distanciation sociale à appliquer. Les installations et le type d'animation seront différents afin de respecter les règles de la santé publique.

Il faut également noter ces changements pour 2020 :

- Les enfants de 3 et 4 ans ne seront plus acceptés
- Il y aura un nombre maximal d'inscriptions
- Les résidents de Saint-Télesphore seront priorisés
- **La date maximale pour s'inscrire est le 1er juin**

*Le camp de jour pourrait ne pas avoir lieu si nous ne sommes pas en mesure de remplir toutes les demandes de la santé publique. Nous faisons tout ce qui est possible pour offrir le camp de jour. Une réponse finale devrait être donnée au début du mois de juin.

Merci de votre compréhension !

Dates : Du 29 juin au 28 août 2020
Horaire : Du lundi au vendredi
de 9h30 à 15h30
Minimum 3 jours/semaine

Service de garde disponible
Horaire : 7h30 à 9h30 et
15h30 à 17h30

COMMENT S'INSCRIRE?
Inscription en ligne : www.mfvs.ca

Pour toute information :
450-217-2177 #1

CALENDRIER MUNICIPAL MAI/JUIN

Ça va bien aller !

Conseil municipal sans public	Collecte résidus alimentaires	Collecte déchets	Collecte objets volumineux	Échéance de taxes	Collecte Récupération	Date limite pour enregistrer votre chien
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
24 mai	25	26	27	28	29	30
31	1er juin Date limite d'inscription	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29 Début s'il a lieu	30				